

Image not found or type unknown



Information sur les droits acquis

Par **vilou**, le **09/02/2011 à 16:10**

Bonjour,
Je suis actuellement en arrêt de maladie depuis novembre 2009. Mon patron a-t-il le droit de m'avoir supprimé ma prime d'ancienneté, mon 1/2 mois ainsi que mon 13ème mois, qui figurent sur mon contrat de travail mais dont ma convention collective ne fait pas mention?

Par **P.M.**, le **09/02/2011 à 19:38**

Bonjour,
Il faudrait savoir dans quel cadre tout cela vous a été supprimé mais sur le principe le contrat de travail prime sur la Convention Collective lorsque ses dispositions sont plus favorables pour le salarié...

Par **vilou**, le **09/02/2011 à 21:39**

Merci de m'avoir répondu. Je ne sais pas pourquoi cela m'a été supprimé.
J'ai des gros soucis avec mon patron et c'est peut être sa manière d'exercer une pression afin que j'envisage une démission

Par **P.M.**, le **09/02/2011 à 21:46**

Je présume que si vous êtes en arrêt depuis novembre 2009, vous n'avez plus de maintien du salaire...

Par **vilou**, le **09/02/2011** à **21:54**

j'ai une partie qui est payée par la sécurité sociale et l'autre par une prévoyance qui verse ce qu'elle veut et quand elle le veut. Mais mon patron a accepté une subrogation mais il me verse jamais le même salaire depuis que j'ai fini mais trois mois de maintien de salaire

Par **P.M.**, le **09/02/2011** à **21:58**

Ceci paraît anormal et il faudrait que l'employeur justifie ses versements...